La théorie du changement de la DDC concernant l'élimination de la VBG

Ce cadre de résultats (voir la page suivante) peut servir de référence pour les projets et les programmes en matière de VBG soutenus par la DDC. Il est cependant important de créer une théorie du changement spécifique au contexte. L'élimination de la VBG supposant l'amélioration des conditions socio-économiques et politiques pour les femmes et les filles, il faut rattacher les interventions en matière de VBG à d'autres initiatives sur le terrain, en particulier celles qui concernent le développement économique, l'autonomisation politique et la santé des femmes.

Le suivi

Les indicateurs sont spécifiques au contexte. Comment les prestataires de services locaux et les personnes survivantes définissent-ils la sécurité et le bien-être ? Quelles sont les normes à modifier et comment les membres de la communauté identifient-ils le changement ?

Un indicateur souvent utilisé pour évaluer la qualité des services est *l'appréciation ou l'absence d'appréciation du service par les personnes survivantes*. N'utilisez pas la perception des survivants et survivantes comme seul indicateur de la qualité des services. Elles ne savent généralement pas à quoi devrait ressembler un service de qualité.

Recherche et apprentissage

- Veiller à ce qu'il y ait régulièrement des réflexions critiques sur ce qui fonctionne/ce qui ne fonctionne pas et sur les raisons de cette situation. Encourager les organisations partenaires à signaler les échecs et les aider à les analyser en profondeur.
- Collaborer avec les instituts de recherche/universités locales pour une analyse régulière des indicateurs et de l'effet des activités spécifiques. Veiller à ce que la stratégie d'intervention soit adaptée aux résultats.
- Inclure la recherche sur l'efficacité de l'intervention dans votre budget.

	Toutes les formes de VBG sont éliminées (objectif de développement durable [ODD] 5)					**Finalité**
	Les personnes survivantes de VBG sont en sécurité, avec une capacité d'action et un niveau de bien-être améliorés	**Les hommes, les femmes, les garçons et les filles agissent pour prévenir la VBG dans les espaces privés et publics et pour promouvoir l'égalité des genres**		**Les gouvernements à différents niveaux adoptent et mettent en œuvre des politiques et des budgets pour la prévention et la réponse en matière de VBG et d'égalité des genres**		**Réalisations**
	Les personnes survivantes ont accès à des services multisectoriels de qualité axés sur leurs besoins.	Les femmes et les filles acquièrent les connaissances, les compétences et la confiance nécessaires pour faire valoir leurs droits et participer à la prise de décisions.	Les femmes, les filles, les hommes et les garçons, ont mené une réflexion critique sur les relations de genre et sur les causes et les conséquences de la VBG.	Organisations de femmes, de filles et de personnes survivantes sont mieux à même de sensibiliser à la nécessité de mettre en place un dispositif de prévention et de réponse en matière de VBG et pour promouvoir l'égalité des genres.	Détermination des gouvernements et leur capacité à développer des politiques et à allouer des fonds à la prévention et à la réponse en matière de VBG ainsi qu'à l'égalité des genres sont renforcées.	**Produits**
Initiatives de développement économique ↓ Offre de formations et de développement professionnel en vue de favoriser l'emploi des femmes et la création des entreprises pérennes. Fourniture des ressources nécessaires pour établir des entreprises et des micro-entreprises. Adoption d'une approche familiale associant les hommes et d'autres membres de la famille dans le développement de compétences. Intégration d'une réflexion critique sur les relations hommes-femmes et sur la VBG avec les participantes et leur membres de la famille.	Gestion de cas et soutien psychosocial de qualité axés sur les personnes survivantes, foyers d'accueil, services juridiques et médicaux, aide en espèces si nécessaire Renforcement des capacités des acteurs locaux pour fournir des services multisectoriels axés sur les personnes survivantes Renforcement des lignes directrices, des protocoles, des mécanismes d'orientation ou de coordination, de la documentation Assurer suivi et soutien étroits des personnes survivantes là où elles vivent, par des travailleuses de proximité et/ou des personnes de confiance dans la communauté Orientation des personnes survivantes de la VBG et des familles à risque vers des interventions d'autonomisation économique Encouragement de l'action collective des personnes survivantes Encouragement la solidarité avec les personnes survivantes au sein des communautés (« Guérir ensemble »)	Création d'espaces sûrs pour les femmes et les filles, information, organisations d'activités permettant de retrouver la confiance et l'estime de soi, compétences de vie ou de leadership Encouragement de la réflexion critique sur les inégalités, les dynamiques, les normes et les rôles de genre, et sur les politiques et les structures sociales sous-jacentes par différents moyens : • discussions et réflexions de groupe avec des hommes, des garçons, des femmes et des filles ; • dialogue familial, y compris avec des membres éloignés ; transformation des relations de genre • dialogue au sein de groupes ou d'organisations existant dans la communauté • réflexions critiques avec des groupes communautaires selon l'approche « Guérir ensemble » • dialogue avec des personnes influentes de la communauté (élus, chefs traditionnels et religieux) ; Établissement de liens significatifs avec des initiatives de développement économique et des discussions sur l'autonomisation politique des femmes, sur la VBG au travail (EAHS) ainsi que dans les organisations politiques et dans les médias.		Soutien d'organisations de femmes par différents moyens : • financement de base, compétences techniques de plaidoyer auprès des gouvernements et des acteurs internationaux ; • contrats leur permettant de recevoir des fonds directement ou indirectement (activités de prévention et prise en charge) ; • plaidoyer pour augmenter leur influence dans la prise de décisions et l'allocation de fonds internationaux (développement et aide humanitaire); • développement d'un pool professionnel de formateurs et de mentors Soutien des gouvernements par différents moyens : • assistance technique au gouvernement pour institutionnaliser la réponse à la VBG et l'égalité des genres (sur les plans politique et juridique) • soutien des revendications de la société civile en vue d'améliorer les politiques, la législation et les dotations budgétaires ; • dialogue avec des décideurs et responsables politiques pour une réflexion critique sur les normes sociales ou sexuelles ; • influer les politiques nationales et mondiales afin d'augmenter le financement et l'efficacité de la prévention et de la prise en charge en contexte de développement et d'aide humanitaire.		**Activités**

Réalisation 1 : Les personnes survivantes de VBG sont en sécurité, avec une capacité d'action et un niveau de bien-être améliorés

La théorie du changement de la DDC

Si des prestataires de services en matière de VBG compétents, coordonnés entre eux, fournissent dans les meilleurs délais des services centrés sur les personnes survivantes, qui prévoient la gestion de cas et la prise en charge psychosociale, ainsi que la mise à disposition d'une assistance médicale, juridique et financière et de foyers d'accueil adéquats pour les victimes, ET

Si, au sein des communautés, des espaces qui misent sur l'autonomisation et la solidarité sont renforcés ou s'ils n'existent pas, sont créés et agissent en relais solides entre les services de prise en charge et les communautés ET

Si les personnes survivantes acquièrent les connaissances, les compétences et la confiance nécessaires pour faire valoir leurs droits et pour participer à la prise de décisions dans leur foyer et dans leur communauté,

Alors, la sécurité, la capacité d'agir et le bien-être des survivantes et survivants seront améliorés.

Résultats visés

Toute personne survivante, quel que soit son âge, qui entre en contact avec des services de réponse à la VBG soutenus par la DDC retrouve (en fonction de son âge) :

- **La sécurité** : la personne n'est plus, au minimum, confrontée à des actes de violence répétés et retrouve un sentiment de sécurité sur le plan à la fois physique, psychologique et émotionnel, pour elle-même, ses enfants, d'autres membres de la famille et les personnes qui leur portent assistance ;
- **Une plus grande capacité d'action** : la personne reprend le contrôle de son corps et de sa vie, est capable de faire des choix et de prendre des décisions stratégiques ; elle sent qu'on l'écoute et que les prestataires de services respectent ses souhaits ; elle est de plus en plus associée à la prise de décisions dans son foyer;
- **Le bien-être** : peut être défini en termes de bien-être matériel (argent, nourriture, logement, etc.), de bien-être relationnel (amour, confiance, respect, dignité, etc.) et de bien-être subjectif (mesure dans laquelle une personne croit ou a le sentiment que sa vie se déroule bien). La dimension subjective est capitale car elle permet à la personne de déterminer la façon dont elle définit et mesure son bien-être.

Pour obtenir ces trois résultats, les projets financés par la DDC en matière de VBG doivent garantir deux principes :

1.1. Les personnes survivantes ont accès à des services multisectoriels de qualité axés sur leurs besoins

Types d'intervention envisageables :

- Gestion de cas et soutien psychosocial sexospécifiques de qualité, axés sur les personnes survivantes, accueil en foyer, services juridiques et médicaux, assistance en espèces et en bons si nécessaire, et aide à la formation de la personne ou de ses enfants;
- Assurer un suivi et un soutien étroits des personnes survivantes là où elles vivent, par l'intermédiaire des travailleuse de proximité et/ou de personnes de confiance issues de la communauté
- Faciliter l'intégration des personnes survivantes et de leurs familles;
- Encouragement de la solidarité et de la création de collectifs entre les personnes survivantes si possible, encouragement des personnes surviviantes à identifier leurs préoccupations principales, à développer des plans d'action collectifs et à les réaliser ; ou formation des groupes communautaires de guérison (voir l'encadré "Guerir ensemble", fiche pratique 2)
- Renforcement des capacités et du système de développement des capacités des acteurs locaux (étatiques et non étatiques) afin :
  - de fournir des services multisectoriels de qualité axés sur les personnes survivantes (renforcement des connaissances, des compétences et des capacités par l'entraînement, le mentorat et la supervision) ;
  - de développer les approches de transformation des normes du genre au niveau de la prestation de services (y c. une réflexion critique/ conscientisation avec les équipes des prestataires de services) ;
- Renforcement des lignes directrices, des protocoles, des mécanismes d'orientation ou de coordination, de la documentation.

Pour en savoir plus, voir la fiche pratique 1 : La prise en charge multisectorielle de la VBG.

Réalisation 2 : Les hommes, les femmes, les garçons et les filles agissent pour prévenir la VBG dans les espaces privés et publics et pour promouvoir l'égalité des genres

La théorie du changement de la DDC

Si les causes de la VBG, dont la plus profonde, les inégalités entre les genres, sont comprises et que les valeurs d'empathie, de partage/d'égalité des pouvoirs dans les relations entre personnes sont appliquées, ET

Si les femmes et les filles ont la capacité et l'espace pour agir comme elles le souhaitent et comme il leur est bénéfique,

Alors les individus, les familles et les communautés n'exerceront plus de violences envers les femmes, les filles et les personnes LGBTIQ+, ils agiront pour protéger les personnes vulnérables et celles qui ont survécu à la VBG contre les violences dans le cadre domestique et dans les espaces publics, et contribueront à des relations plus équitables entre les genres.

Résultats visés

Les personnes qui participent aux projets de la DDC agissent et / ou prouvent leur capacité d'agir individuellement ou collectivement pour :

- **Prévenir la VBG dans le cadre domestique et dans les espaces publics (y c. les lieux de travail[1])** : les hommes et les femmes prouvent qu'ils sont capables d'avoir une réflexion critique sur les relations entre les sexes dans le cadre domestique et en public (actions, langage et convictions) ; les hommes et les femmes brisent le silence sur la VBG ; les hommes et les femmes deviennent des alliés et offrent leur soutien aux femmes et aux filles qui résistent aux normes oppressives ; les hommes et les femmes n'hésitent pas à demander de l'aide ; les hommes et les femmes participent aux discussions et aux actions de leur communauté visant à prévenir la VBG ;
- **Améliorer l'égalité des sexes dans le cadre domestique et dans les espaces publics** : les hommes et les garçons assument plus de tâches domestiques non rémunérées (ménage et garde d'enfants) ; l'éducation des garçons et des filles devient plus égalitaire ; les femmes prennent plus de décisions sur les questions personnelles et concernant le foyer ; les femmes sont mieux représentées dans les affaires communautaires et dans les processus politiques ou économiques, etc.

Pour obtenir ces deux résultats, les interventions soutenues par la DDC doivent apporter les éléments suivants :

1 À propos de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels, voir la fiche pratique 6.

2.1 Les femmes et les filles, les hommes et les garçons, ont mené une réflexion critique sur les relations de genre et sur les causes et les conséquences de la VBG

Types d'intervention permettant l'application d'une approche transformatrice en matière de genre :

- Discussions et réflexion critique en groupe avec des hommes, des garçons, des femmes et des filles ;
- Dialogue familial, y compris avec des membres de la famille éloignée ;
- Dialogue avec des personnes influentes de la communauté (élus, chefs traditionnels et religieux) ;
- Dialogue avec les médias et des organisations politiques ;
- Discussions au sein de groupes ou d'organisations communautaires sur les relations entre les sexes et sur la VBG ;
- « Guérir ensemble » – l'approche psychosociale pour les groupes communautaires (voir l'encadre de la fiche pratique 2)
- Intégration d'une réflexion critique sur les normes sexospécifiques dans d'autres formations (sur l'autonomisation économique, les stratégies de subsistance, la santé, etc.) ;
- Réflexion critique au sein d'organisations et au travail (voir la fiche pratique sur la PEAHS).

Voir la fiche pratique 2: *Prévention de la VBG – réflexion critique et action collective*.

2.2 Les femmes et les filles acquièrent les connaissances, les compétences et la confiance nécessaires pour faire valoir leurs droits et pour participer à la prise de décisions

Types d'intervention envisageables :

- Création d'espaces sûrs où les femmes et les filles peuvent se réunir, encouragement des femmes et des filles à choisir leurs activités, information et offre d'activités récréatives ;
- Encouragement de la solidarité et de la création de collectifs entre les femmes, les filles et les personnes LGBTIQ+ si possible, encouragement des femmes et des filles à identifier leurs préoccupations principales, à développer des plans d'action collectifs et à les réaliser ;
- Création d'occasions de retrouver la confiance et l'estime de soi (par conscientisation et le développement de compétences de vie ou de leadership, etc.) ; mise en relation des femmes avec d'autres prestataires de services en fonction de leurs besoins ;
- Intégrer la réflexion critique et la sensibilisation aux normes sociales ou de genre aux interventions dans d'autres secteurs du développement ou de l'aide humanitaire.

Réalisation 3 : Les gouvernements à differents niveaux adoptent et mettent en œuvre des politiques et des budgets pour la prévention et la réponse en matière de VBG et d'égalité des genres

La théorie du changement de la DDC

Si les organisations de femmes à tous les niveaux (national, régional, local) mènent des actions de plaidoyer en faveur de la prévention et de la réponse en matière de VBG, qu'elles demandent à leur gouvernement, ainsi qu'aux organisations de développement et d'aide humanitaire, de rendre compte de l'application des mesures de promotion de l'égalité des genres, ET

Si les gouvernements à tous les niveaux (national, régional, local) ont la volonté et la capacité de concrétiser des politiques et des dispositifs de prévention et de réponse en matière de VBG, tout en défendant l'égalité des genres et de la non-discrimination,

ALORS les dispositifs de prévention et de réponse en matière de VBG seront institutionnalisés par des politiques et des mesures législatives et budgétaires appropriées, permettant l'accès équitable des femmes et des filles aux ressources et aux opportunités économiques et socio-politiques.

Résultats visés

Les projets financés par la DDC en matière de VBG doivent contribuer à l'autonomisation des systèmes locaux afin que :

- **Les organisations et les réseaux de femmes nationaux et infranationaux** chapeautent la conception et la réalisation des projets de prévention et de réponse en matière de VBG; mènent des activités de plaidoyer auprès des gouvernements à différents niveaux ; influent sur les secteurs du développement, de l'aide humanitaire et de la paix aux plans national et infranational. Si possible, associent les organisations LGBTIQ+ ;
- **Des politiques, des lois et des budgets soient institués** pour la prévention et la prise en charge en matière de VBG, et si possible en lien avec la modification des lois civiles et pénales discriminatoires et la promotion de réalisations égalitaires pour les femmes, les filles et les personnes LGBTIQ+.

Pour concrétiser la réalisation 3, les interventions financées par la DDC doivent apporter les éléments suivants :

3.1 Les organisations de femmes, de filles et de personnes ayant survécu à des VBG sont mieux à même de sensibiliser à la nécessité de mettre en place un dispositif de prévention et de réponse en matière de VBG et pour promouvoir l'égalité des genres

Types d'intervention envisageables :

- Fourniture du financement de base et de compétences techniques aux organisations locales de femmes ou de personnes survivantes, afin d'accroître leur influence et leur capacité de défendre leur cause auprès des gouvernements et dans l'action internationale pour l'aide humanitaire et le développement ;
- Conclusion de contrats avec les organisations de femmes en tant que bénéficiaires directes ou indirectes de fonds pour des composantes de prévention et de réponse; si possible, extension du soutien aux organisations LGBTIQ+ ;
- Plaidoyer pour accroître l'influence des organisations de femmes dans la prise de décisions et l'allocation de fonds à l'échelle internationale, dans les domaines du développement et de l'aide humanitaire ;
- Investissement dans le développement d'un pool professionnel de formateurs et de mentors pour les services de réponse en matière de VBG et les interventions en faveur d'individus ou de communautés.

Voir la fiche pratique 4 : *Soutien aux organisations de femmes*.

3.2 La détermination des gouvernements et leur capacité à développer des politiques et à allouer des fonds à la prévention et à la réponse en matière de VBG ainsi qu'à l'égalité des sexes sont renforcées

Types d'intervention envisageables :

- Assistance technique aux agences gouvernementales pour institutionnaliser les services de prévention et de réponse en matière de VBG par des mesures politiques et législatives appropriées ;
- Établissement de liens avec d'autres initiatives offrant une assistance technique aux agences gouvernementales pour les politiques, la législation et les dotations budgétaires en faveur de l'égalité des genres et de la participation des femmes ;
- Soutien des initiatives existantes de la société civile locale exigeant l'amélioration de la politique, de la législation et des dotations budgétaires ;
- Dialogue avec des décideurs et des responsables politiques à tous les niveaux des gouvernements et des agences gouvernementales pour amorcer une réflexion critique sur les normes sociales ou sexuelles ;
- Exercice de l'influence de la Suisse sur les politiques aux plans national et mondial afin d'augmenter le financement et l'efficacité de la prévention et de la réponse en matière de VBG dans les contextes de développement et d'aide humanitaire.

Engagement de la Suisse en réponse à *l'Appel à l'action pour la protection contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence, 2021–2025*

La réponse de la Suisse à l'Appel à l'action pour la protection contre la VBG dans les situations d'urgence est l'un des exemples des moyens qu'elle met en œuvre pour encourager la programmation d'actions de prévention et de réparation de la VBG. Cette initiative mondiale, qui compte actuellement 100 membres (des gouvernements, des donateurs, des organisations internationales et des organisations non gouvernementales), a pour but de renforcer la responsabilité du système humanitaire devant les citoyens afin que le problème de la VBG soit pris en compte dès les premières phases d'une crise. La Suisse est membre de la plate-forme depuis ses débuts en 2013 et a fait partie de son comité de pilotage 2019–2021.

L'objectif de l'appel à l'action est de veiller à ce que les survivants de la violence liée au sexe aient accès à des services et programmes spécialisés à tous les stades d'une situation d'urgence, que l'atténuation des risques liés à la VBG soit intégrée dans tous les secteurs de la réponse humanitaire et que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles soient prises en compte dans l'ensemble de l'action humanitaire(AH).

Tous les cinq ans, l'Appel à l'action élabore une feuille de route dans laquelle il fixe les moyens d'atteindre ses objectifs. Ses membres prennent à cet égard des engagements dont ils rendent compte chaque année. La Suisse contribue de la manière suivante :

- Poursuite de la mise en œuvre de ses politiques et de ses directives sur l'égalité des sexes et sur la VBG et intégrer étroitement les systèmes de PEAHS dans l'organisation :
  - 80% des programmes humanitaires bilatéraux intègrent la dimension du genre.
- Augmentation du montant annuel alloué à la prévention et à la réparation de la VBG dans les contextes humanitaires :
  - D'ici à 2025, la Suisse allouera de 10 à 12 millions de francs suisses aux programmes de lutte contre la VBG dans les contextes humanitaires ;
- Renforcement des systèmes locaux de lutte contre la VBG et allocation de moyens financiers à des acteurs locaux ou nationaux, en particulier des organisations dirigées par des femmes :
  - Au moins 10 % des fonds consacrés par la DDC ou par l'Aide humanitaire (AH) au financement de programmes de lutte contre la VBG sont versés directement aux acteurs locaux (sans intermédiaire) et au moins 50 % ne passent que par un seul intermédiaire ;
  - 60% des projets de prévention et de réponse en matière de VBG financés par l'AH de la DDC investissent dans le développement des capacités institutionnelles des acteurs locaux, en particulier les organisations dirigées par des femmes et les agences gouvernementales ;
  - 80% des projets et des programmes financés par l'AH de la DDC ont une durée minimale de deux ans ;

- La Suisse entend plaider pour un financement pluriannuel souple et suffisant de la lutte contre la VBG et du travail en faveur de l'égalité des sexes pendant chaque phase d'une action humanitaire :
  - Elle défend cet objectif vis-à-vis de partenaires multilatéraux aux plans mondial, régional et national ;
  - Elle encourage ses partenaires multilatéraux à renforcer l'égalité des genres et la programmation d'actions de lutte contre la VBG ;
- Soutenir l'intégration systématique d'actions d'atténuation des risques de VBG dans la conception et la mise en œuvre des programmes humanitaires, tous secteurs confondus :
  - La Suisse encourage ses organisations partenaires à faire de l'atténuation des risques de VBG une composante standard de leurs programmes ;
  - Elle intensifie ses actions de plaidoyer et son soutien financier en faveur de mesures d'atténuation des risques de VBG dans les programmes d'assistance en espèces et en bons.